Qualité de l'eau distribuée en 2024

En application de la Directive Européenne (UE) 2020/2184 et conformément aux prescriptions du Code de l'eau concernant la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en Région wallonne, nous avons le plaisir de vous informer sur la qualité de l'eau qui vous a été distribuée en 2024

Caractéristiques de la *zone de distribution d'eau à laquelle vous appartenez.

Origine / Captage : Parfondru + Au-dessus de la ville
Ville(s) / Village(s) desservi(s) : Harnoncourt - Rouvroy
N° de la zone de distribution* : 4

* *Une zone de distribution d'eau est une zone géographique à l'intérieur de laquelle la qualité de l'eau est considérée comme uniforme.* Concrètement, il s'agit d'un village ou d'un ensemble de villages alimenté par un ou plusieurs captage(s) spécifique(s).

Contrôle continu de la qualité de l'eau

Pour pouvoir être distribuée, l'eau doit être salubre et propre. Des paramètres microbiologiques et chimiques bien déterminés sont contrôlés. Pour ce faire, des échantillons d'eau sont prélevés au robinet de la cuisine des consommateurs en différents endroits de la zone de distribution concernée pour ensuite être analysés.

La législation étant très rigoureuse en matière d'eau potable, des contrôles sont réalisés tout au long de l'année. Ainsi :

- 6 contrôles de type A reprenant 15 paramètres et 1 contrôle de type B reprenant pas moins de 64 paramètres ont été effectués dans votre zone de distribution

Les analyses ont été effectuées par l**e laboratoire LARECO.**

Quelques paramètres caractéristiques de l'eau

Paramètres	Définition	Norme	Valeurs moyennes analysées
pH (ions hydrogène)	Spécifie le caractère acide ou basique de l'eau	**6,5 ≤ pH ≤ 9,5** pH < 7 : eau acide pH > 7 : eau basique	7,6
Conductivité	Représente la teneur en matières minérales et sels dissous dans l'eau	**2500 µs/cm à 20°C** Entre 200 et 333 µs/cm, l'eau a une minéralisation moyenne	337
Dureté (TH)	Représente la concentration en calcium et en magnésium dans l'eau	**Pas de norme.** Entre 0 et 15°F (degré français) : eau douce Entre 15 et 30°F : eau dure Au-delà de 30°F : eau très dure	19,7
Nitrates (NO3-)	Issus de l'activité agricole ou des rejets d'eaux usées domestiques	**50 mg/l NO3**	3,95
Pesticides totaux	Herbicides, insecticides, fongicides, … Issus de l'activité agricole	**0,5 µg/l**	0

µS/cm : microsiemens par centimètre (inverse de la résistivité électrique)
mg/l : milligramme par litre
µg/l : microgramme par litre
°C : degré Celsius

Caractéristiques de votre eau

Vous disposez d'une eau (moyennement) dure.

Votre eau est dure ou « calcaire ». Une eau dure ne nuit pas à la santé, au contraire. Elle comprend du calcium et du magnésium, ce qui permet de couvrir une partie des besoins journaliers de l'organisme. Ce type d'eau peut entraîner un certain inconfort dans la mesure où des dépôts de calcaire peuvent entartrer les canalisations d'eau chaude et les appareils électriques (lave-vaisselle, machine à laver, ...).

Conseils :

- ☑ Afin d'augmenter la durée de vie de vos appareils électriques, il est conseillé de veiller à l'entretien régulier de ces appareils et de ne pas dépasser une température de l'eau de 55°C de sorte à limiter le dépôt de résidus calcaires.
- ☑ Attention avant d'opter pour l'installation d'un adoucisseur d'eau. En effet, si vous vivez dans un ancien logement, il se peut que vos canalisations soient encore en plomb. Un peu de plomb pourrait se retrouver dans votre eau et la rendre impropre à la consommation. Un adoucisseur d'eau n'est nécessaire qu'en cas de dureté très élevée. Par ailleurs, l'appareil doit être correctement dimensionné, installé et entretenu.

Conclusion : qualité de l'eau distribuée en 2024

L'eau distribuée dans votre zone **répond** aux exigences minimales fixées par le Gouvernement concernant les valeurs chimiques.

Quant aux paramètres indicateurs, **une analyse** concernant le paramètre « turbidité » s'est révélée non-conforme. La turbidité mesure la quantité de matière en suspension dans l'eau.

Concernant les paramètres microbiologiques, **sept analyses** se sont révélées non-conformes au cours de l'année. Comme le prévoit la législation, le plan interne d'urgence et d'intervention a été appliqué. Les mesures suivantes ont été prises : désinfection, information de la population, … Les contre-analyses se sont révélées négatives.

En espérant que ces informations vous seront utiles, le service des eaux reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.
A cet effet vous pouvez le contacter au 063/247520 ou 063/242349.

Votre Bourgmestre,
Carmen Ramlot